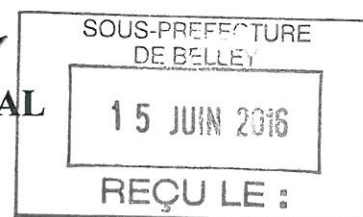


N°D2016-05-01

République Française
Département de l'AinCOMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	20
Présents :	17
Absents :	3
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures.Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par le Maire M. BERGER Charles, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.Excusée : Mme. GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme RAPAUT Christine.Absents : MM. ANGELIER Fabrice, SPELLANI Clément.

Mme. PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : factures d'eau et d'assainissement 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur la commune déléguée d'ARBIGNIEU, la facturation partielle des 40% des consommations et les 50% de l'abonnement du compteur, pour la facture 2016 de l'eau et de l'assainissement n'a pas pu être réalisé à la date habituelle cette année, en raison de difficultés rencontrées avec les transferts budgétaires sur la Commune Nouvelle d'ARBOYS EN BUGEY. Les relevés annuels pour Arbignieu se font normalement en fin juin et la commune déléguée de Saint-Bois en octobre, cette dernière ne réalisant qu'une seule facture.

Pour harmoniser les dates des relevés annuels, le Maire propose de décaler la date des relevés sur les deux Communes au mois d'octobre à partir de cette année. Il propose ? à la demande des habitants de la Commune déléguée de Saint-Bois, la mise en place de deux facturations. Le Maire demande d'avoir la possibilité de passer à 60 % des consommations de l'année précédente (soit de l'année 2015) et 50% des abonnements et des primes fixes sur toute la Commune d'ARBOYS EN BUGEY. Le secrétariat et le Trésor Public feront tout leur possible pour que les factures partielles soient reçues par tous les habitants courant juin pour cette année de transition. Dans les années futures cette facture partielle sera établie au plus tard le 15 avril.

Le Maire informe que des changements sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont intervenus sur le coût des redevances de l'Agence de l'eau. Dans la délibération D2016-02.02 du 26/02/2016, traitant des tarifs eau et assainissement, les redevances de l'Agence de l'eau s'élevaient à 0,28€/m3 HT avec TVA de 5.5% pour la redevance pollution domestique, et à 0,16€/m3 avec TVA de 10% pour la modernisation des réseaux de collecte.

Les nouveaux tarifs Hors Taxe des redevances pour l'Agence de l'eau seront de :

	2016	2017	2018
Redevance Pollution domestique	0.29€/m3	0.31€/m3	0.31€/m3
Redevance modernisation des réseaux	0,16€/m3	0,16€/m3	0,16€/m3

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles.